



## Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM VALLEE DE L EICHEL 36 GRAND RUE 67430 DIEMERINGEN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Marc GRUND, représentant de la société 2GAC EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE LA GARENNE 67700 SAVERNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

MG PATRIMOINE 488486010

Nombre d'actions : 500

Somme versée : 5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

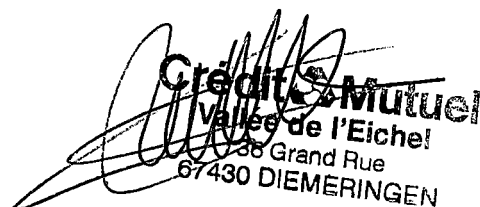
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

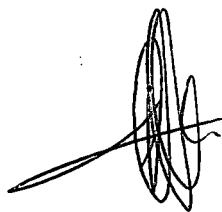
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST141

  
Crédit Mutuel  
Vallee de l'Eichel  
36 Grand Rue  
67430 DIEMERINGEN



## Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM VALLEE DE L EICHEL 36 GRAND RUE 67430 DIEMERINGEN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Marc GRUND, représentant de la société 2GAC EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE LA GARENNE 67700 SAVERNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

MG PATRIMOINE 488486010  
Nombre d'actions : 500  
Somme versée : 5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

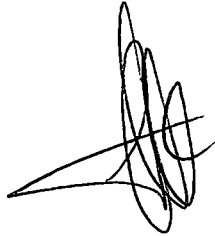
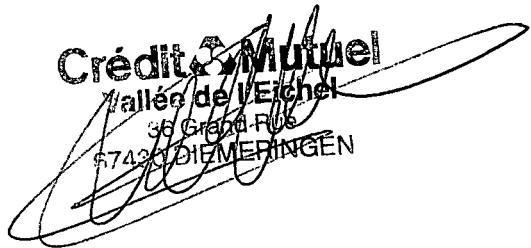
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

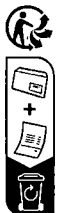
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST141

  
  
Crédit Mutuel  
Vallée de l'Eichel  
36 Grand Rue  
67430 DIEMERINGEN



## Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM VALLEE DE L EICHEL 36 GRAND RUE 67430 DIEMERINGEN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Marc GRUND, représentant de la société 2GAC EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE LA GARENNE 67700 SAVERNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

MG PATRIMOINE 488486010  
Nombre d'actions : 500  
Somme versée : 5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 10 avril 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST141

  
Crédit Mutuel  
Vallée de l'Eichel  
36 Grand Rue  
67430 DIEMERINGEN

